



## Compte rendu du Conseil Municipal Commune de Saint Martin de Boscherville du 6 avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un le six avril à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Thierry CHAUVIN, Maire

**Etaient présents :** Sylvie BOURGAIS, Frank COLLIAUX, Bertrand DEMEILLIERS, Lucie DORANGE, Sylvain GODU, Fabien GRAS, Maxime HINFRAY, Francine LANSSADE, Gilles LE BOUSSE, Béatrice LEFRANÇOIS, Catherine LOUISET, Sarah MONVILLE, Isabelle PESQUET, John POIRREE, Paquita ROBITAILLE, Renaud SAINT

**Absents excusés :** Sophie CHEVALLIER-PARIS ayant donné pouvoir à Sarah MONVILLE, Alain VEYRONNET ayant donné pouvoir à Gilles LE BOUSSE

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Isabelle PESQUET

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

### Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 février 2021

Approuvé à l'unanimité

### Compte Administratif 2020

Monsieur le Maire ne peut prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (par 18 voix pour), arrête les résultats définitifs du Compte Administratif 2020.

### Compte de Gestion 2020

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (par 19 voix pour), déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2020, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### Affectation du résultat

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (par 19 voix pour), décide d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice budgétaire 2020 comme suit :

- Section de fonctionnement du budget 2021 ligne 002 (recettes) : + 284 029,71 €
- Section d'investissement du budget 2021 ligne 001 (recettes) : + 354 891,84 €

### Taux d'imposition 2021

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (par 19 voix pour), approuve les taux d'imposition pour l'année 2021.

### Budget Primitif Principal

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (par 19 voix pour), adopte le Budget Primitif Principal de l'exercice 2021.

### Subvention 2021 allouées aux associations

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (par 19 voix pour), autorise Monsieur le Maire à verser les subventions accordées aux associations.

**Compte rendu du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint Martin de Boscherville**  
**du 6 avril 2021**

**Mise en non-valeur de créances irrecouvrables**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en non-valeurs de la pièce R-2-39 de l'année 2017 d'un montant de 3,15 € et de la pièce T-235 de l'année 2020 d'un montant de 125 €.

**Métropole CLETC – Révision libre des attributions de compensation**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 voix contre 0 abstention et 17 voix pour, décide :

- d'acter la révision libre de l'attribution de compensation de la commune à compter de l'année 2021 telle que mentionnée dans le tableau joint en annexe qui récapitule le transfert des « dotations TEOM » de la Dotation de solidarité communautaire 2020 vers l'Attribution de compensation des communes intéressées à compter de 2021
- et que cette révision de l'attribution de compensation ne prendra pleinement effet qu'après approbation par le Conseil de la Métropole de la révision des attributions de compensation dans les mêmes termes, à la majorité des deux-tiers.

**Travaux de réaménagement du cimetière communal – Demande de subvention**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les travaux présentés,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine Maritime au titre de la DETR 2021,
- **confirme** l'inscription des dépenses au budget primitif 2021.

**Mise en place d'un système de protection des données informatiques de la mairie – Demande de subvention**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'opération présentée,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine Maritime au titre de la DETR 2021,
- **confirme** l'inscription des dépenses au budget primitif 2021.

**Numérisation de l'école maternelle (acquisition de deux ordinateurs) – Demande de subvention**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'acquisition présentée,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine Maritime au titre de la DETR 2021,
- **confirme** l'inscription des dépenses au budget primitif 2021.

**Equipements informatiques pour l'école élémentaire – Demande de subvention « plan de relance »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'acquisition présentée,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre du plan de relance,
- **confirme** l'inscription des dépenses au budget primitif 2021.

**Compte rendu du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint Martin de Boscherville**  
**du 6 avril 2021**

**Travaux de réaménagement de la mairie (accessibilité PMR, extension et rénovation énergétique) – Choix du maître d'œuvre**

Monsieur Renaud SAINT, Conseiller Municipal, indique ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue le marché de Maîtrise d'œuvre des travaux de réaménagement de la mairie au **Cabinet A2B Architecture**,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- confirme l'inscription des dépenses au budget primitif 2021.

**Mise en place d'une convention de service « épareuse »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la mise en place d'une convention d'utilisation de service « épareuse » avec la commune de Saint Pierre de Manneville et toute autre commune intéressée,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

**Aménagement de la Marotte : Maison pluridisciplinaire de santé et réaménagement du bâtiment La Poste – Avenant 3 au marché de travaux**

Monsieur le Maire indique ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les avenants au marché de travaux «Aménagement de la Marotte : maison pluridisciplinaire de santé et réaménagement du bâtiment La Poste»,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents,
- confirme l'inscription au budget primitif 2021 des sommes nécessaires à cette opération.

**Convention de mise à disposition d'un système d'alerte par SMS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la signature de la convention de mise à disposition d'un système d'alerte aux populations par SMS proposée par la Métropole Rouen Normandie,
- autorise Monsieur le Maire à signer le document.

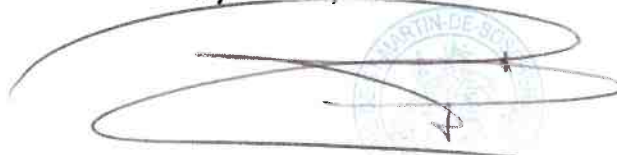
**Vente de l'ancienne épareuse**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la vente de l'ancienne épareuse à Monsieur Frédéric BERLAND au prix de 2 000 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette transaction.

Levée du conseil municipal à 21H20

Thierry Chauvin, Maire



Le Procès-Verbal relatant la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2021, sera publié ultérieurement sur le site internet de la commune ainsi que sur le panneau d'affichage.